

COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS



**ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
TABLE DES MATIÈRES
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**

QUESTION	OPPOSITION OFFICIELLE	PAGE
2	Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés, dont ont fait partie le ministère ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, les dates des rencontres, le budget et les résultats obtenus.	6
4	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 : a. le nom de toutes les campagnes ; b. les coûts de ces campagnes ; c. le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ; d. les dates de diffusion de la campagne ; e. les objectifs visés par chaque campagne.	7
6	Le 1er novembre 2024, le Conseil du Trésor publiait la liste des organismes soumis aux mesures de contrôle des dépenses au 1er novembre en 2024. La directive du Conseil du Trésor s'applique aux organisations suivantes : a. Ministère de la Sécurité publique; b. Commissaire à la déontologie policière; c. Bureau du Coroner; d. RACJ; e. SQ; f. Tribunal administratif de déontologie policière; g. BEI; h. Commission des libérations conditionnelles; i. Fonds des services de police; j. UPAC; k. École nationale de police; l. École nationale des pompiers; m. SOPFEU.	8

7	<p>Pour chacune des organisations ci-dessus, veuillez nous décrire les efforts mis en place et les économies générées par l'organisation pour répondre à chacune des trois demandes suivantes:</p> <p>a. Gel de recrutement;</p> <p>a. Concernant le gel de recrutement, veuillez nous indiquer le nombre de postes actuellement vacants et non comblés en raison du gel imposé et les économies générées.</p> <p>b. Limitation du temps supplémentaire;</p> <p>c. Limitation des dépenses de déplacement.</p> <p>Veuillez également nous indiquer si une demande d'exemption a été adressée au Conseil du trésor et si oui, veuillez nous fournir une copie de la demande et de la réponse du Trésor.</p>	9
8	<p>Veuillez nous fournir les mesures d'économies et les mesures en révision des programmes identifiés afin de respecter la cible de compression budgétaire fixée par le SCT au ministère de la Sécurité publique, ventilé par organisme.</p>	10
321	<p>Concernant l'unité permanente anticorruption (UPAC), fournir :</p> <p>a) Au 31 mars 2025, le nombre de personnes affectées à l'UPAC, ventilation en fonction de l'organisme d'origine (SQ, CCQ, procureur de la couronne, etc.) et objectif à terme quant à l'effectif ;</p> <p>b) Budget ventilé de l'UPAC pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026 ;</p> <p>c) Liste des bureaux ou bâtiments acquis ou loués par le ministère pour installer les membres de l'UPAC ;</p> <p>d) Le nombre de perquisitions, d'arrestations et d'accusations menées ou portées par l'UPAC entre le 1er avril 2023 et le 31 mars 2025;</p> <p>e) Bilan des activités de l'UPAC.</p>	11
322	<p>Veuillez nous ventiler, par corps d'emploi et par région, l'effectif complet de l'UPAC, en indiquant si ce sont des policiers ou des civils. Pour les policiers/enquêteurs, veuillez nous indiquer leur provenance (Ex : SPVM, SPVQ, SQ, retraité, etc.)</p>	18
323	<p>Le taux de roulement de personnel de l'UPAC.</p>	19

324	<p>Veillez indiquer :</p> <p>a. Le nombre d'enquêtes ouvertes;</p> <p>i. Depuis la création de l'UPAC;</p> <p>ii. En 2024-2025;</p> <p>b. Le nombre d'enquêtes en cours;</p> <p>c. Le nombre d'enquêtes fermées, sans accusation;</p> <p>i. Depuis la création de l'UPAC;</p> <p>ii. En 2024-2025;</p> <p>d. Le nombre de dossiers remis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)</p> <p>i. Depuis la création de l'UPAC;</p> <p>ii. En 2024-2025.</p> <p>e. Le nombre de dossiers ayant mené à des accusations du DPCP en nous fournissant une brève description :</p> <p>i. Depuis la création de l'UPAC;</p> <p>ii. En 2024-2025.</p> <p>f. Le nombre de dossiers ayant mené à une condamnation;</p> <p>i. Depuis la création de l'UPAC;</p> <p>ii. En 2024-2025.</p> <p>g. La durée moyenne des enquêtes;</p> <p>i. Depuis la création de l'UPAC;</p> <p>ii. En 2024-2025.</p> <p>h. Le nombre d'enquêtes fermées depuis la création de l'UPAC n'ayant mené à aucune accusation en indiquant :</p> <p>i. La date de début de l'enquête;</p> <p>ii. La date de la fermeture de l'enquête.</p>	20
325	Veillez nous fournir la liste des enquêtes demandées, suspendues ou annulées pour des raisons politiques ou administratives.	23
326	Veillez nous fournir les garanties d'indépendance entre l'UPAC et le gouvernement du Québec.	24
327	<p>Veillez nous fournir la liste des divulgations d'actes répréhensibles reçues d'un organisme public en indiquant :</p> <p>a. La date de réception;</p> <p>b. L'organisme public qui a transféré le dossier;</p> <p>c. Une brève description de l'acte répréhensible;</p> <p>d. L'état d'avancement du dossier (enquête en cours, enquête terminée, etc.)</p> <p>e. La date de fermeture du dossier;</p> <p>f. Si des accusations ont été portées, veuillez dresser la liste des chefs d'accusation.</p>	26
328	<p>Veillez nous fournir la liste des contrats donnés à des consultants, avocats privés et experts externes en indiquant :</p> <p>a. Une brève description du contrat;</p> <p>b. La durée du contrat;</p> <p>c. Le montant du contrat.</p>	27

329	<p>Veillez nous fournir la liste des contrats accordés à des entreprises privées pour des services liés aux enquêtes en indiquant :</p> <p>a. Une brève description du contrat; b. La durée du contrat; c. Le montant du contrat.</p>	28
330	<p>Veillez nous indiquer les montants détaillés investis. Si les sommes ont été octroyées par contrat à l'externe, veuillez le spécifier :</p> <p>a. En cybersurveillance et en technologies d'enquête; b. En filature.</p>	29
331	<p>Depuis le 1er janvier 2024, veuillez nous fournir une liste des rencontres ainsi que l'ordre du jour des rencontres du Commissaire de l'UPAC avec :</p> <p>a. Le ministre de la Sécurité publique; b. Le cabinet du ministre de la Sécurité publique; c. Le ministère de la Sécurité publique.</p>	30
332	<p>Veillez nous fournir la liste des enquêtes actuellement en cours impliquant des ministères ou organismes du gouvernement du Québec.</p>	31
333	<p>Veillez nous spécifier, par région, le nombre d'enquêteurs provenant du Programme de formation en enquête du Commissaire à la lutte contre la corruption de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) en indiquant :</p> <p>a. La date de fin de leur formation; b. La date de leur embauche; c. La date de fin de leur emploi, si applicable; d. Leur formation initiale (ex : comptable, avocat, etc.); e. La répartition des enquêteurs formés par corps de police.</p>	32
QUESTION	DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION	PAGE
9	<p>Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS).</p>	34
QUESTION	TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION	PAGE
4	<p>Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés, dont ont fait partie le ministère ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats obtenus.</p>	35
7	<p>Pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère, fournir :</p> <p>a. la liste des employés et des membres du conseil d'administration; b. la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat, ainsi que leur rémunération; c. la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, ainsi que leur rémunération. Inclure leur cv; d. leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.</p>	36

17	Unité permanente anticorruption (UPAC) : a. Au 1er mars 2025, le nombre de personnes affectées à l'UPAC, ventilation en fonction de l'organisme d'origine (SQ, CCQ, procureur de la Couronne, etc.). Objectif à terme quant à l'effectif; b. Budget ventilé de l'UPAC pour 2024-2025; c. Liste des bureaux ou bâtiments acquis ou loués par le ministère pour installer les futurs membres de l'UPAC; d. Le nombre de perquisitions, d'arrestations et d'accusations menées ou portées par l'UPAC entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2025; e. Bilan des activités de l'UPAC; f. Toute étude, document ou analyse au sujet d'un changement de statut ou de structure de l'UPAC.	37
Annexe - Liste des sites Internet		38

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 2 : Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2024-2025, dont ont fait partie le ministère ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats obtenus.

Comité ou groupe de travail ¹	Mandat	Représentants	Budget	Résultats
Comité de prévention et de sensibilisation aux meilleures pratiques en matière d'intégrité publique, de gouvernance et de conformité	Instauré par le Commissaire à la lutte contre la corruption en 2021-2022 et affilié au Forum des partenaires en intégrité publique, le Comité vise essentiellement le partage des bonnes pratiques en matière de prévention et la mise en place d'actions concertées.	Regroupe des représentants de : <ul style="list-style-type: none"> • Commissaire à la lutte contre la corruption; • Commission municipale du Québec; • Lobbyisme Québec; • Bureau de la concurrence du Canada; • Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie; • Sous-secrétariat aux marchés publics du Secrétariat du Conseil du Trésor; • Protecteur du citoyen; • Commission de la fonction publique; • Autorité des marchés publics; • Bureau de l'Inspecteur général de la Ville de Montréal; • Élections Québec; • Commissaire à l'éthique et à la déontologie. 	Aucun	Nombre de rencontres entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025 : 4
Comité de liaison UPAC-DPCP	Instauré par le Commissaire à la lutte contre la corruption en 2019-2020 en réponse à une recommandation du Comité de surveillance des activités de l'UPAC, ce Comité vise essentiellement à assurer une compréhension partagée des enjeux stratégiques et administratifs communs ou propres à chacune des organisations et à identifier des orientations pour y répondre.	Regroupe des représentants de : <ul style="list-style-type: none"> • Commissaire à la lutte contre la corruption; • Directeur des poursuites criminelles et pénales. 	Aucun	Nombre de rencontres entre le 1 ^{er} avril 2024 et le 31 janvier 2025 : 1

Note : Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025.

¹ Comités ou groupes de travail pilotés par l'organisme.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 4 : Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2024-2025 et les prévisions pour 2025-2026 :

- a) le nom de toutes les campagnes;
- b) les coûts de ces campagnes;
- c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
- d) les dates de diffusion de la campagne;
- e) les objectifs visés par chaque campagne.

s.o.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 6 : Le 1er novembre 2024, le Conseil du Trésor publiait la liste des organismes soumis aux mesures de contrôle des dépenses au 1er novembre en 2024. La directive du Conseil du Trésor s'applique aux organisations suivantes :

- a. Ministère de la Sécurité publique;
- b. Commissaire à la déontologie policière;
- c. Bureau du Coroner;
- d. RACJ;
- e. SQ;
- f. Tribunal administratif de déontologie policière;
- g. BEI;
- h. Commission des libérations conditionnelles;
- i. Fonds des services de police;
- j. UPAC;
- k. École nationale de police;
- l. École nationale des pompiers;
- m. SOPFEU.

En vertu de l'article 36 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (chapitre G-1.011), le CLCC n'est pas assujéti aux mesures de restriction en matière de dotation.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 7 : Pour chacune des organisations ci-dessus, veuillez nous décrire les efforts mis en place et les économies générées par l'organisation pour répondre à chacune des trois demandes suivantes:

a. Gel de recrutement;

a. Concernant le gel de recrutement, veuillez nous indiquer le nombre de postes actuellement vacants et non comblés en raison du gel imposé et les économies générées.

b. Limitation du temps supplémentaire;

c. Limitation des dépenses de déplacement.

Veuillez également nous indiquer si une demande d'exemption a été adressée au Conseil du trésor et si oui, veuillez nous fournir une copie de la demande et de la réponse du Trésor.

- a. En vertu de l'article 36 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (chapitre G-1.011), le CLCC n'est pas assujéti aux mesures de restriction en matière de dotation.
- b. Bien que le CLCC ne soit pas assujéti, il a tout de même restreint l'utilisation du temps supplémentaire.
- c. Bien que le CLCC ne soit pas assujéti, il a tout de même restreint les dépenses en matière de déplacement.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 8 : Veuillez nous fournir les mesures d'économies et les mesures en révision des programmes identifiés afin de respecter la cible de compression budgétaire fixée par le SCT au ministère de la Sécurité publique pour 2024-2025, ventilé par organisme.

En vertu de l'article 36 de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (chapitre G-1.011), le CLCC n'est pas assujéti aux mesures de restriction en matière de dotation.

Le CLCC n'administre aucun programme.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 321 : Concernant l'Unité permanente anticorruption (UPAC), fournir :

- a) Au 31 mars 2025, le nombre de personnes affectées à l'UPAC, ventilation en fonction de l'organisme d'origine (SQ, CCQ, procureur de la couronne, etc.) et objectif à terme quant à l'effectif;
- b) Budget ventilé de l'UPAC pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026;
- c) Liste des bureaux ou bâtiments acquis ou loués par le ministère pour installer les membres de l'UPAC;
- d) Le nombre de perquisitions, d'arrestations et d'accusations menées ou portées par l'UPAC entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025;
- e) Bilan des activités de l'UPAC.

Voir pages suivantes.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

a) Au 31 mars 2025, le nombre de personnes affectées à l'UPAC, ventilation en fonction de l'organisme d'origine (SQ, CCQ, procureur de la couronne, etc.) et objectif à terme quant à l'effectif;

Catégories	Commissaire à la lutte contre la corruption et équipes désignées au sein de l'UPAC	Effectifs
Corps de police spécialisé dans la lutte contre la corruption	Commissaire à la lutte contre la corruption (incluant les prêts de service)	189
TOTAL	COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	189
Équipes d'enquête désignées par le gouvernement	Revenu Québec (Service des enquêtes de l'UPAC)	17
	Régie du bâtiment du Québec (Service des enquêtes de l'UPAC)	13 ¹
Équipes de vérification désignées par le gouvernement	Commission de la construction du Québec (Unité autonome de vérification)	9
	Sûreté du Québec (Service de filtrage de sécurité)	N/D ²
TOTAL	UPAC	228³

¹ Les 13 effectifs de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) représentent le nombre d'employés affectés aux dossiers de l'UPAC. En 2024-2025, le temps réel alloué aux dossiers de l'UPAC correspondait à 2,1 ressources.

² Pour toutes questions concernant le nombre d'effectifs, veuillez vous référer à la Sûreté du Québec.

³ Ce nombre correspond à l'effectif en poste au 31 janvier 2025 et ne tient pas compte des postes vacants. Il inclut les titulaires d'un emploi supérieur. À noter que les décrets désignant les équipes d'enquête et de vérification au sein de l'UPAC ne précisent pas le nombre d'effectifs autorisés.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

b) Budget ventilé de l'UPAC pour 2024-2025 et prévisions pour 2025-2026;

Le budget 2024-2025 du Commissaire à la lutte contre la corruption a été présenté au Livre des crédits 2025-2026.

BUDGET		
	2024-2025 (k\$)	2025-2026 (k\$)⁴
Commissaire à la lutte contre la corruption⁵ (corps de police spécialisé)	26 792,00	28 298,80
Ministère de la Sécurité publique	2 316,70	2 316,70
Sûreté du Québec	N/D	N/D
Revenu Québec	1 615,53	1 615,53
Régie du bâtiment du Québec	195,48	200,36

c) Liste des bureaux ou bâtiments acquis ou loués par le ministère pour installer les membres de l'UPAC;

Veuillez-vous référer au cahier de renseignements généraux à la réponse de la question 15.

d) Le nombre de perquisitions, d'arrestations et d'accusations menées ou portées par l'UPAC entre le 1er avril 2024 et le 31 mars 2025;

1) Ordonnances et autorisations judiciaires

Les différentes équipes d'enquête de l'UPAC, incluant les équipes désignées, ont obtenu 241 ordonnances ou autorisations judiciaires (ex. : mandat d'arrestation, mandat de perquisition, mandat général, ordonnance de communication, interception de communication privée, etc.).

⁴ Il s'agit du budget estimé

⁵ Le budget du Commissaire à la lutte contre la corruption inclut les dépenses de l'équipe désignée de la Commission de la construction du Québec.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

2) Arrestations et accusations menées ou portées par l'UPAC

Nombre d'individus et de personnes morales accusés en matière criminelle ou pénale^{6 7}

Nature des accusations	Individus	Personnes morales	Total
Criminelles	17	0	17
Pénales	83	27	110
Total	100	27	127

e) Bilan des activités de l'UPAC⁸

1) Dénonciations d'actes répréhensibles au sens de la *Loi concernant la lutte contre la corruption* (chapitre L-6.1)

Dénonciations communiquées au commissaire	2024-2025
Dénonciations d'actes répréhensibles	467

Décisions du commissaire	2024-2025
Hors mandat ou frivole	294
Transférées au commissaire associé aux enquêtes	160
Transférées au commissaire associé aux vérifications	6
Total	460

⁶ Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025. Veuillez vous référer aux cahiers de renseignements particuliers des années antérieures pour les informations des autres exercices financiers.

⁷ Incluant les résultats des équipes désignées de l'UPAC.

⁸ Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025. Veuillez vous référer aux cahiers de renseignements particuliers des années antérieures pour les informations des autres exercices financiers.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

2.1) Enquêtes criminelles

Nombre d'individus et de personnes morales accusés en matière criminelle

Période	Individus	Personnes morales	Total
2024-2025	17	0	17

Nombre d'individus et de personnes morales condamnés en matière criminelle

Période	Individus	Personnes morales	Total
2024-2025	14	0	14

2.2) Enquêtes pénales⁹

Nombre d'individus et de personnes morales accusés en matière pénale

Période	Individus	Personnes morales	Total
2024-2025	83	27	110

Nombre d'individus et de personnes morales condamnés en matière pénale

Période	Individus	Personnes morales	Total
2024-2025	111	10	121

⁹ Incluant les résultats des équipes désignées de l'UPAC.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

3) Intégrité des entreprises

Nombre de demandes reçues de l'Autorité des marchés publics

2024-2025
1 902

Nombre de rapports transmis à l'Autorité des marchés publics

Rapports transmis	2024-2025
Rapports de vérification ¹⁰	1 891

4) Vérification – Commission de la construction du Québec (CCQ) – Unité autonome de vérification

Résultats	2024-2025
Heures réclamées	62 110
Montants réclamés	1 203 703 \$

¹⁰ Le nombre total de rapports transmis peut différer du nombre de demandes reçues de l'Autorité des marchés publics au cours d'un même exercice financier. En effet, un rapport peut être communiqué à l'Autorité des marchés publics dans un autre exercice financier. Également, une demande peut faire l'objet de plus d'un rapport.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

5) Prévention et gestion des risques

Prévention	2024-2025
Activités	59
Participants	2 870

Gestion des risques	2024-2025
Activités	14
Participants	114

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 322 : Veuillez nous ventiler, par corps d'emploi et par région, l'effectif complet de l'UPAC, en indiquant si ce sont des policiers ou des civils. Pour les policiers/enquêteurs, veuillez nous indiquer leur provenance (Ex : SPVM, SPVQ, SQ, retraité, etc.).

Corps d'emploi	Effectif par région (civil et policier)		Policier (effectif)							Civil (effectif)							Total ²	
	Montréal	Capitale-Nationale	Commissaire à la lutte contre la corruption	Service de police de la Ville de Québec (PRÉT)	Service de police de la Ville de Montréal (PRÉT)	Sûreté du Québec (PRÉT)	Service de police de la Ville de Saint-Jérôme (PRÉT)	Régie inter. de police Richelieu-Saint-Laurent (PRÉT)	Régie inter. de police Thérèse-De Blainville (PRÉT)	Total	Commissaire à la lutte contre la corruption	Commission de la construction du Québec	Régie du bâtiment du Québec	Revenu Québec	MSP	Sûreté du Québec ¹		Total
Titulaire emploi supérieur	2									0	2						2	2
Cadre	5									0	5	1	2	3			11	11
Officier	8	1	9							9							0	9
Sergent	54	23	52	2	2	19	1		1	77							0	77
Avocat	3									0	3						3	3
Professionnel	43	4								0	47	3	10	14			74	74
Professionnel occasionnel	5									0	5						5	5
Technicien	24	1								0	24	5	1		1		31	31
Technicien occasionnel	4									0	4						4	4
Personnel de soutien	5									0	5						5	5
Étudiant/Stagiaire	7									0	7						7	7
Total	160	29	61	2	2	19	1	0	1	86	102	9	13	17	1	N/D¹	142	228
Provenance de l'effectif policier CLCC avant embauche³																		
	Service de police de la Ville de Gatineau	Gendarmerie royale du Canada	Service de police de la Ville de Lévis	Service de police de la Ville de Mirabel	Régie inter. de police Richelieu-Saint-Laurent	Régie inter. de police Roussillon	BEI	Service de police de la Ville de Montréal	Service de police de la Ville de Québec	Sûreté du Québec	Régie inter. de police Thérèse-De Blainville	N/A nouvelle voie	Total ²					
Policiers CLCC	1	1	1	2	2	1	3	9	8	17	1	15	61					

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

¹Pour toutes questions concernant le nombre d'effectifs, veuillez vous référer à la Sûreté du Québec.

²Ce nombre correspond à l'effectif en poste au 31 janvier 2025 et ne tient pas compte des postes vacants. Il inclut les titulaires d'un emploi supérieur. À noter que les décrets désignant les équipes d'enquête et de vérification au sein de l'UPAC ne précisent pas le nombre d'effectifs autorisés.

³Tous les policiers embauchés par le CLCC ont démissionné ou sont retraités d'un corps policier, à l'exception des policiers provenant de la nouvelle voie d'accès. La provenance des policiers est déterminée par leur dernier poste qu'ils ont occupé avant leur affectation actuelle.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 323 : Le taux de roulement de personnel de l'UPAC en 2024-2025.

Catégories	Taux de départs volontaires (taux de roulement)	
	Taux 2024-2025	Taux global 2024-2025
Taux de départs volontaires du personnel régulier LFP (%) ¹ du CLCC	14,50%	13,00%
Taux de départs volontaires du personnel hors FP (%) ² du CLCC	11,20%	

Pour toutes questions concernant le taux de départs volontaires des équipes désignées de l'UPAC, veuillez vous référer aux Rapports annuels de celles-ci.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025.

¹Incluant le personnel régulier nommé en vertu de la *Loi sur la fonction publique* et excluant les titulaires d'un emploi supérieur, les policiers nommés par le commissaire et ceux en prêt, les employés occasionnels, les étudiants et les stagiaires.

²Incluant les policiers nommés par le commissaire et excluant le personnel régulier nommé en vertu de la *Loi sur la fonction publique*, les titulaires d'un emploi supérieur, les policiers en prêt, les employés occasionnels, les étudiants et les stagiaires.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- QUESTION 324 :** Veuillez indiquer, pour 2024-2025 :
- a. Le nombre d'enquêtes ouvertes;
 - i. Depuis la création de l'UPAC;
 - ii. En 2024-2025;
 - b. Le nombre d'enquêtes en cours;
 - c. Le nombre d'enquêtes fermées, sans accusation;
 - i. Depuis la création de l'UPAC;
 - ii. En 2024-2025;
 - d. Le nombre de dossiers remis au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
 - i. Depuis la création de l'UPAC;
 - ii. En 2024-2025.
 - e. Le nombre de dossiers ayant mené à des accusations du DPCP en nous fournissant une brève description :
 - i. Depuis la création de l'UPAC;
 - ii. En 2024-2025.
 - f. Le nombre de dossiers ayant mené à une condamnation;
 - i. Depuis la création de l'UPAC;
 - ii. En 2024-2025.
 - g. La durée moyenne des enquêtes;
 - i. Depuis la création de l'UPAC;
 - ii. En 2024-2025.
 - h. Le nombre d'enquêtes fermées depuis la création de l'UPAC n'ayant mené à aucune accusation en indiquant :
 - i. La date de début de l'enquête;
 - ii. La date de la fermeture de l'enquête.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Questions ^{1 2}	2024-2025	DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS
a) Le nombre d'enquêtes ouvertes	93	1 056
b) Le nombre d'enquêtes en cours	120	
c) Le nombre d'enquêtes fermées, sans accusation (ex. : non fondées)	95 À titre de corps de police spécialisé, le CLCC mène des enquêtes afin de déterminer si un crime ou une infraction a été commis et d'en rechercher les auteurs, le cas échéant. Ainsi, une enquête policière peut mener à la conclusion qu'aucun crime n'a été commis, et ce, malgré la dénonciation communiquée au CLCC de bonne foi par un plaignant.	757 À titre de corps de police spécialisé, le CLCC mène des enquêtes afin de déterminer si un crime ou une infraction a été commis et d'en rechercher les auteurs, le cas échéant. Ainsi, une enquête policière peut mener à la conclusion qu'aucun crime n'a été commis, et ce, malgré la dénonciation communiquée au CLCC de bonne foi par un plaignant.
d) Le nombre de dossiers remis aux poursuivants ³	53	277
e) Le nombre de dossiers ayant mené à des accusations du DPCP en nous fournissant une brève description ⁴	102 accusés dans le cadre de 29 dossiers Les descriptions des dossiers ayant mené à des accusations sont accessibles dans la section actualité du site Internet du CLCC (UPAC) ainsi que dans les Rapports annuels de gestion du CLCC (voir la liste des sites Internet en annexe).	888 accusés dans le cadre de 170 dossiers Les descriptions des dossiers ayant mené à des accusations sont accessibles dans la section actualité du site Internet du CLCC (UPAC) ainsi que dans les Rapports annuels de gestion du CLCC (voir la liste des sites Internet en annexe).

¹ Données du CLCC au 31 janvier 2025 (excluant les résultats des équipes désignées de l'UPAC).

² Source : Module d'information policière

³ Des dossiers sont toujours à l'étude.

⁴ *Idem.*

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Questions ^{1 2}	2024-2025	DEPUIS LE DÉBUT DES OPÉRATIONS
f) Le nombre de dossiers ayant mené à une condamnation ⁵	116 condamnés dans le cadre de 27 dossiers	535 condamnés dans le cadre de 75 dossiers
g) La durée moyenne des enquêtes	Le délai de réalisation des enquêtes de corruption varie grandement en fonction de leur complexité et des requêtes qui peuvent être présentées en cours d'enquête. À titre d'exemple, il s'est écoulé 984 jours en moyenne afin de trancher 16 requêtes de type Lavallée distinctes dans le cadre de 9 enquêtes du CLCC.	
h) Le nombre d'enquêtes fermées depuis la création de l'UPAC n'ayant mené à aucune accusation en indiquant i. La date de début de l'enquête; ii. La date de la fermeture de l'enquête.	Voir la réponse à la sous-question c ⁶ .	

⁵ Les procédures judiciaires ne sont pas terminées pour l'ensemble des dossiers.

⁶ Selon l'article 263.5 de la *Loi sur la police* « Le directeur ou un membre d'un corps de police doit refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation pourrait avoir des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique ou d'en confirmer l'existence, notamment lorsqu'elle serait susceptible de nuire à une enquête ou à une intervention policière, de révéler une méthode d'enquête ou de mettre en danger la vie ou la sécurité d'une personne. »

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 325 : Veuillez nous fournir la liste des enquêtes demandées, suspendues ou annulées pour des raisons politiques ou administratives en 2024-2025.

Rappelons que toute personne peut faire une dénonciation au Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC) si elle croit détenir des renseignements qui, selon elle, peuvent démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être. Cela inclut tout citoyen, tout employé du secteur public ainsi que tout élu.

S'il est jugé nécessaire de le faire après analyse, cette dénonciation fera l'objet d'une enquête de la part du CLCC afin de déterminer si un crime ou une infraction a été commis et d'en rechercher les auteurs, le cas échéant.

En vertu de l'indépendance conférée au CLCC en vertu de la *Loi sur la police* (chapitre P-13.1)¹ et de la *Loi concernant la lutte contre la corruption* (chapitre L-6.1), on ne peut pas lui dicter les conclusions de ses enquêtes, quelle qu'en soit l'origine (citoyen, élu, secteur public, etc.).

Enfin, il convient de rappeler que le CLCC mène des enquêtes afin de déterminer si un crime ou une infraction a été commis et d'en rechercher les auteurs, le cas échéant. Ainsi, une enquête policière peut mener à la conclusion qu'aucun crime n'a été commis, et ce, malgré la dénonciation communiquée au CLCC de bonne foi au départ.

¹ Selon l'article 48 de la *Loi sur la police* « Dans la conduite des enquêtes et des interventions policières, ils [corps de police] agissent en toute indépendance, hors de toute ingérence.»

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 326 : **Veillez nous fournir les garanties d'indépendance entre l'UPAC et le gouvernement du Québec**

Loi-cadre de l'UPAC et du CLCC (RLRQ c L-6.1)

Dès l'adoption de la *Loi concernant la lutte contre la corruption*, LCLCC (PL 15, devenu LQ 2011, c 17) par laquelle les charges de commissaire à la lutte contre la corruption et de commissaire associé aux vérifications sont instituées, la notion d'indépendance est au cœur de leur exercice. L'indépendance du CLCC est renforcée par le législateur en 2018 avec l'adoption du PL 107 (LQ 2018, c 1) : *Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs*. Avec l'objectif d'accroître l'autorité, la compétence et l'indépendance du CLCC (notamment en matière d'enquêtes criminelles), elle fait du CLCC un corps de police spécialisé dans la lutte contre la corruption.

- Cette loi institue la charge de commissaire associé aux enquêtes. L'article 8 ne vient que confirmer que les deux charges de commissaires associés (aux vérifications et aux enquêtes) exercent leurs fonctions avec l'indépendance accordée par la loi.

En 2019, cette indépendance est consolidée avec l'adoption du PL 1 (LQ 2019, c. 6) : *Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales*. Par l'entremise de cette loi, le législateur modifie les modes de nomination et de destitution du plus haut dirigeant du CLCC :

- Suivant la version actuelle de l'art. 5, le commissaire est nommé sur motion du premier ministre et avec l'approbation des deux tiers de ses membres.

Loi sur la police (RLRQ c P-13.1)

En sus des modifications de la LCLCC en 2018 (LQ 2018, c 1), le législateur introduit un nouvel article dans la Loi sur la police de manière à désigner le CLCC en tant que corps de police spécialisé. De ce fait, les mesures prévues pour les corps de police lui sont applicables.

- Art. 48, al. 3 : dans la conduite des enquêtes et dans leurs interventions, les membres du corps de police spécialisé du CLCC (cf. : art. 8.4 LCLCC) agissent en toute indépendance, hors de toute ingérence.

Autres documents normatifs

Règlement sur la discipline interne des membres du corps de police spécialisé dans la lutte contre la corruption (RLRQ c P-13.1, r 2.001)

- Art. 6 : Les membres du corps de police du CLCC doivent faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2024-2025
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics du Commissaire¹

- Art. 8 : Le commissaire doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
- Art. 9 : Le commissaire doit s'abstenir de manifester publiquement ses opinions politiques.

Code de déontologie des policiers du Québec (RLRQ c P-13.1, r 1)

- Art. 9 : Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité et éviter de se placer dans une situation où il serait en conflit d'intérêts de nature à compromettre son impartialité ou à affecter défavorablement son jugement et sa loyauté.

¹ Ce code est disponible sur le site Internet du CLCC (UPAC). Veuillez vous référer à la liste des sites Internet en annexe.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Question 327 : Veuillez nous fournir la liste des divulgations d'actes répréhensibles reçues d'un organisme public en 2024-2025 en indiquant :

- a. La date de réception;
- b. L'organisme public qui a transféré le dossier;
- c. Une brève description de l'acte répréhensible;
- d. L'état d'avancement du dossier (enquête en cours, enquête terminée, etc.);
- e. La date de fermeture du dossier;
- f. Si des accusations ont été portées, veuillez dresser la liste des chefs d'accusation.

- Il convient de rappeler que l'article 23 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (LFDAROP) prévoyait que le responsable du suivi des divulgations transmette dans les plus brefs délais au Commissaire à la lutte contre la corruption (CLCC) les renseignements portés à sa connaissance pouvant faire l'objet d'une dénonciation en application de l'article 26 de la *Loi concernant la lutte contre la corruption* (LCLCC).
- Or, le 30 novembre 2024, la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* entrainé en vigueur et modifiait le régime de divulgation en plus d'abroger l'article 23.
- Ainsi, avant le 30 novembre 2024, il arrivait que certaines dénonciations d'actes répréhensibles au sens de la LCLCC soient communiquées au CLCC par des organismes publics en vertu de l'article 23 de LFDAROP.
- Or, bien que toutes les dénonciations reçues par le CLCC soient systématiquement répertoriées aux fins de leur traitement, l'information selon laquelle la communication a été faite en vertu l'article 23 de la LFDAROP, le cas échéant, n'est pas cataloguée dans le système du CLCC. Il n'y a, par ailleurs, aucune obligation légale de le faire.
- Les Rapports annuels de gestion 2024-2025 des organisations visées contiendront toutefois des informations permettant de répondre, en partie, à la présente question. En effet, malgré les modifications législatives récentes, les organisations visées devront publier, dans leur Rapport annuel de gestion 2024-2025, le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 de LFDAROP pour la période du 1^{er} avril au 30 novembre 2024.
- Le CLCC est toutefois en mesure de fournir les données agglomérées pour 2024-2025 des dénonciations d'actes répréhensibles communiquées par des organismes publics en vertu de la LCLCC :

	2024-2025
Dénonciations communiquées par des organismes publics	114
Nombre total de dénonciations reçues	467

- En ce qui concerne le nombre d'accusés en découlant, il convient de rappeler que les dénonciations transférées au commissaire associé aux enquêtes font rarement l'objet d'accusations au cours du même exercice financier. En effet, une fois la dénonciation transférée au commissaire associé aux enquêtes, une enquête sera menée afin de déterminer si un crime ou une infraction a été commis et d'en rechercher les auteurs, le cas échéant. Dans l'éventualité où une demande d'intenter des procédures est présentée par les policiers, il revient ensuite au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'analyser le dossier et de décider d'intenter ou de continuer une poursuite.

Note : Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 328 : Veuillez nous fournir la liste des contrats donnés à des consultants, avocats privés et experts externes en 2024-2025 en indiquant :
a. Une brève description du contrat;
b. La durée du contrat;
c. Le montant du contrat.

Contrats avec différentes firmes ou professionnels à des fins d'assistance judiciaire en 2024-2025	113 617,35 \$
Contrats avec différentes firmes pour des services professionnels en 2024-2025	27 350,00 \$
TOTAL	140 967,35 \$

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 329 : Veuillez nous fournir la liste des contrats accordés à des entreprises privées pour des services liés aux enquêtes en 2024-2025 en indiquant :

- a. Une brève description du contrat;
- b. La durée du contrat;
- c. Le montant du contrat.

Nom du fournisseur	Description du contrat	Durée du contrat	Montant du contrat
CNW Group Ltd _ Cision Canada	Abonnement à des licences Eurêka	2024-04-01 au 2025-03-31	\$ 24 945
Keleny	Transcription interrogatoires vidéo	2024-09-30 au 2024-10-11	\$ 1 800
JLR Solutions foncières	Abonnement annuel pour accès à une base de données	2024-10-01 au 2025-09-30	\$ 43 709
			\$ 70 454

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 330 : Veuillez nous indiquer les montants détaillés investis en 2024-2025. Si les sommes ont été octroyées par contrat à l'externe, veuillez le spécifier :
a.En cybersurveillance et en technologies d'enquête;
b.En filature.

Les renseignements demandés ne peuvent être communiqués en application des articles 28 al. 1 (3) et 29 al. 2 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1).

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 331 : Depuis le 1er janvier 2024, veuillez nous fournir une liste des rencontres ainsi que l'ordre du jour des rencontres du Commissaire de l'UPAC avec :

- a.** Le ministre de la Sécurité publique;
- b.** Le cabinet du ministre de la Sécurité publique;
- c.** Le ministère de la Sécurité publique.

- a. s.o
- b. s.o
- c. Six rencontres pour la période visée avec différents représentants du ministère (plénières des organismes et rencontres au sujet du budget, du gel d'embauche et du suivi des dossiers TI).

Note : Pour la période du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2025.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 332 : Veuillez nous fournir la liste des enquêtes actuellement en cours impliquant des ministères ou organismes du gouvernement du Québec.

Conformément au principe de l'indépendance policière et à l'article 263.5 de la *Loi sur la police* (chapitre P-13.1)¹, les informations sur les enquêtes en cours au sein du CLCC sont confidentielles.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 333 : Veuillez nous spécifier, par région, le nombre d'enquêteurs provenant du Programme de formation en enquête du Commissaire à la lutte contre la corruption de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) en indiquant :

- a. La date de fin de leur formation;
- b. La date de leur embauche;
- c. La date de fin de leur emploi, si applicable;
- d. Leur formation initiale (ex : comptable, avocat, etc.);
- e. La répartition des enquêteurs formés par corps de police.

Enquêteurs provenant du Programme de formation en enquête du CLCC en date du 31 janvier 2025	Cohorte 1	Cohorte 2
Nb d'enquêteurs - Région Montréal	9	4
Nb d'enquêteurs - Région Capitale-Nationale	2	0
a. Date de fin volet 1 ¹	2022-12-22	2023-12-20
a. Date de fin de leur formation volet 2 ¹	2024-12-13	2025-06-30 ²
a. Date de fin de leur formation volet 3 ¹	Maximum 2 ans à la suite du volet 2	Maximum 2 ans à la suite du volet 2
b. Date d'embauche	2022-08-22	2023-08-21
c. Date de fin d'emploi	N/A	N/A
d. Formation initiale	Comptabilité, droit, finance, fiscalité, criminologie, sécurité et études policières	Comptabilité, économie, criminologie
e. Répartition	N/A ⁴	N/A ⁴

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

¹La présentation des dates de fin de la formation fait référence à l'article 2 du *Règlement sur les critères de sélection et la formation des membres de l'équipe spécialisée d'enquête du Commissaire à la lutte contre la corruption*.

²Les dates de fin du volet 2 et 3 sont approximatives et sujettes à la disponibilité des places à l'ENPQ.

³L'énumération de leur formation initiale n'est pas exhaustive, elle dénombre les formations les plus fréquentes chez les enquêteurs provenant du Programme de formation en enquête du CLCC.

⁴Les enquêteurs provenant du Programme de formation en enquête du CLCC ne proviennent pas d'un corps de police et on débuté leur formation policière au CLCC. Cependant, les enquêteurs provenant de la voie traditionnelle proviennent de corps de police variés. Ci-dessous le tableau de leur dernier corps de police avant leur embauche.

Provenance de l'effectif policier CLCC avant embauche	Policiers CLCC
Bureau des enquêtes Indépendantes	3
Service de police de la Ville de Gatineau	1
Gendarmerie royale du Canada	1
Service de police de la Ville de Lévis	1
Service de police de la Ville de Mirabel	2
Régie inter. de police Richelieu-Saint-Laurent	2
Régie inter. de police Roussillon	1
Service de police de la Ville de Montréal	9
Service de police de la Ville de Québec	8
Sûreté du Québec	17
Régie inter. de police Thérèse-De Blainville	1
Nouvelle voie (N/A)	15
TOTAL	61

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 2E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 9 : Quels projets, mesures, politiques ou programmes ont fait l'objet d'une analyse différenciée des sexes (ADS).

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat à la condition féminine pour tous les ministères et organismes.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 3E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 4 : Liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2024-2025, dont ont fait partie le ministère ou ses organismes, agences ou autres avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats obtenus.

La réponse à cette question est fournie à la question QP1 2.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 3E GROUPE D'OPPOSITION

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 7 :	<p>Pour l'année 2024-2025, pour chacun des organismes, agences ou autres relevant du ministère, fournir :</p> <p>a) la liste des employés et des membres du conseil d'administration;</p> <p>b) la liste des personnes qui ont vu leur mandat être renouvelé, en indiquant leur nom, leur titre et les dates du début et de la fin de leur mandat, ainsi que leur rémunération;</p> <p>c) la liste des personnes qui ont été nommées, en indiquant leur nom, leur titre et la date du début et de la fin de leur mandat, ainsi que leur rémunération. Inclure leur cv;</p> <p>d) leurs frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation.</p>
---------------------	--

	A)	B)	C) ¹	D)
COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	s.o.	s.o.	<p>1-Commissaire à la lutte contre la corruption, M. Frédérick Gaudreau : nommé le 8 octobre 2019, départ le 2 septembre 2024, rémunération annuelle 2024-2025 : 246 258 \$.</p> <p>2-Commissaire associé aux vérifications, Me Éric René : nommé le 26 juin 2018 pour un mandat de 5 ans. Il demeure en fonction jusqu'à ce qu'il ait été nommé de nouveau ou remplacé. Rémunération annuelle 2024-2025 : 187 521 \$. Depuis le 3 septembre 2024, il assure le rôle de commissaire à la lutte contre la corruption par intérim, rémunération annuelle 2024-2025 avec prime de 10 % : 206 273 \$.</p> <p>3-Commissaire associé aux enquêtes, M. Sylvain Baillargeon, nommé le 30 mars 2020 pour un mandat de 5 ans. Il demeure en fonction jusqu'à ce qu'il ait été nommé de nouveau ou remplacé. Rémunération annuelle 2024-2025 : 217 754 \$.</p>	<p>7 987 \$</p> <p>2 376 \$</p> <p>3 040 \$</p>

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025.

¹ Les notes biographiques des personnes nommées sont disponibles dans la section des nominations sur le site du Secrétariat aux emplois supérieurs : <https://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca/>.

**MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE 3E GROUPE D'OPPOSITION**

TITRE ET PROGRAMME : ENCADREMENT ET SURVEILLANCE - 06.04 - COMMISSAIRE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

QUESTION 17 :

Unité permanente anticorruption (UPAC) :

- a. Au 1er mars 2024, le nombre de personnes affectées à l'UPAC, ventilation en fonction de l'organisme d'origine (SQ, CCQ, procureur de la Couronne, etc.). Objectif à terme quant à l'effectif;**
- b. Budget ventilé de l'UPAC pour 2024-2025;**
- c. Liste des bureaux ou bâtiments acquis ou loués par le ministère pour installer les futurs membres de l'UPAC;**
- d. Le nombre de perquisitions, d'arrestations et d'accusations menées ou portées par l'UPAC entre le 1er avril 2019 et le 31 mars 2025;**
- e. Bilan des activités de l'UPAC;**
- f. Toute étude, document ou analyse au sujet d'un changement de statut ou de structure de l'UPAC.**

Veuillez vous référer à la réponse de la QP1 321.

f) Le Rapport quinquennal de mandat (2018-2023) du Comité de surveillance des activités de l'UPAC, déposé à l'Assemblée nationale le 26 septembre 2023, recommande, entre autres, l'élargissement du mandat du Commissaire à la lutte contre la corruption. Ce rapport est accessible sur le site Internet de l'Assemblée nationale.

Note : Pour la période du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

Annexe : Liste des sites internet

Site du CLCC (UPAC) : <https://www.upac.gouv.qc.ca/>

Site du Secrétariat aux emplois supérieurs : <https://www.emplois-superieurs.gouv.qc.ca/>